



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2022-230

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Mayotte / Secrétariat Général aux Affaires Régionales /

R06-2022-11-22-00001 - Arrêté n° 2022-SGAR-PAF-1383 modifiant l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020 portant attribution d'une subvention, au titre de la Dotation Spéciale de Construction et d'Équipement des Établissements Scolaires de Mayotte 2020, à la commune de Mamoudzou (2 pages)

Page 3

Préfecture de Mayotte / Secrétariat Général aux
Affaires Régionales

R06-2022-11-22-00001

Arrêté n° 2022-SGAR-PAF-1383 modifiant
l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre
2020 portant attribution d'une subvention, au
titre de la Dotation Spéciale de Construction et
d'Équipement des Établissements Scolaires de
Mayotte 2020, à la commune de Mamoudzou



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Administratif et Financier

Arrêté modificatif n° 2022-1383/SGAR/PAF du 22 NOV. 2022

de l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020

**portant attribution d'une subvention, au titre de la Dotation Spéciale de Construction et
d'Équipement des Établissements Scolaires de Mayotte 2020,**

à la commune de Mamoudzou

Le Préfet de Mayotte

Délégué du Gouvernement

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-10 et L2564-27 ;
Vu la loi n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2014-616 du 12 juin 2014 relatif aux modalités de versement de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte ;
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2014 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 janvier 2022 portant nomination de Mme Maxime AHRWEILLER ADOUSSO, secrétaire générale pour les affaires régionales de Mayotte ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/SGAR/22 du 17 janvier 2022, portant délégation de signature à Mme Maxime AHRWEILLER ADOUSSO, secrétaire générale pour les affaires régionales de Mayotte ;
Vu le budget opérationnel du ministère de l'Outre-mer : programme 123, action 06, article exécution 11, activité 012300000614 ;
Vu la demande de subvention déposée par le bénéficiaire en date du 24 juin 2020 ;
Vu la décision de Monsieur le préfet de Mayotte du 3 mars 2020 ;

1 / 2

Vu la délibération de la commune de Mamoudzou en date du 28 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020 ;

Vu la demande de prorogation de délai de commencement présentée par la commune de Mamoudzou en date du 9 novembre 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet de modifier l'article 3 de l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020, dans le cadre de l'opération « École maternelle de Cavani Jardin fleuri - Rénovation de 6 salles de classes » qu'entend réaliser la commune de Mamoudzou en qualité de maître d'ouvrage.

ARTICLE 2 : Le délai de démarrage prévu à l'alinéa 2 de l'article 3 de l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020 est prorogé d'un an et le passage de l'opération prévu à l'article 2 est modifié en conséquence.

ARTICLE 3 : Tous les autres termes de l'arrêté n°2020/SGAR/PAF/1009 du 18 décembre 2020 restent inchangés.



Le préfet,
délégué du Gouvernement
Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

Maxime AHRWEILLER